

I. N. A. O.

**COMMISSION PERMANENTE DU
COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS
LAITIERES, AGROALIMENTAIRES ET FORESTIERES**

Séance du 5 juin 2014

Résumé des décisions prises

2014-CP200

Etaient présents :

Président : Jean-Charles ARNAUD

Membres de la commission permanente :

Mme BROUEILH Marie-Lise.

MM. BOCHET Yvon, CASABIANCA François, CHAMBON Dominique, CHASSARD Patrice,
DONGE Luc, Richard FESQUET, GLANDIERES Robert, , LACOSTE Michel, NALET Michel,
NASLES Olivier, ROBERT Bernard, TEULADE Christian, VERMOT-DESROCHES Claude.

Commissaire du gouvernement ou son représentant :

Mme PIEPRZOWNIK Valérie

Représentants de l'administration :

Mmes DEGERY Nathalie (BGSQAB), SANCHEZ Diane

Etaient excusés :

Membres de la commission permanente :

MM. GOARIN Maurice TRONC Didier, VALAIS Albéric,

Agents INAO :

Mmes Marie-Noëlle CAUTAIN, Alexandra OGNOV, Christelle MARZIN,
Marie-Lise MOLINIER,

* *
*

<p>2014-CP201</p>	<p>A.O.P. « Bleu des Causses » - Modification du cahier des charges - Rapport final de la commission d'enquête - Bilan de la procédure nationale d'opposition - Projet de cahier des charges pour vote</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier et du bilan de la procédure nationale d'opposition.</p> <p>Elle s'est interrogée sur la modification apportée à la rédaction des dispositions relatives aux conditions d'affinage et de maturation associée à la mention « affiné en cave naturelle ». Il est précisé que si la phase d'affinage en cave naturelle est essentielle et correspond au développement du <i>penicillium roqueforti</i>, la phase de confinement à température négative permet une activité protéolytique réelle. Dans la pratique, l'affinage en cave est arrêté quand le <i>penicillium</i> est suffisamment développé.</p> <p>Le représentant du Commissaire du gouvernement précise que la DGCCRF n'a pas fait de remarques à ce stade sur le projet de texte.</p> <p>La commission permanente a approuvé le rapport de la commission d'enquête. Sous réserve d'obtenir l'avis de la DGCCRF, elle a approuvé le cahier des charges modifié. Elle a pris connaissance du document unique et de la demande de modification à destination de la Commission européenne.</p> <p>La DGCCRF a rendu un avis positif postérieurement à la réunion de la commission permanente.</p>
<p>2014-CP202</p>	<p>« Abricots rouges du Roussillon » - Demande de reconnaissance en AOC/AOP - Demande de reconnaissance en qualité d'ODG du syndicat de défense des « Abricots rouges du Roussillon »</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier.</p> <p>La commission permanente s'est interrogée sur les modalités de vote de l'assemblée générale avec des coefficients différents selon les collèges, ainsi que sur les modalités de calcul de la cotisation ODG.</p> <p>Ces dispositions, proposées par le groupement, n'étant pas de nature à remettre en cause la reconnaissance en ODG, la commission permanente n'a pas souhaité les modifier.</p> <p>La commission permanente a pris connaissance d'une coquille rédactionnelle dans les statuts qui devra être corrigée (à l'article 18, il faut lire au 3^{ème} point « produits des autres sources de financement stipulé à <u>l'article 17</u> »).</p> <p>Sur délégation du comité national, la commission permanente a donné un avis favorable à la reconnaissance du syndicat de défense des « Abricots rouges du Roussillon » en qualité d'Organisme de Défense et de Gestion pour l'appellation d'origine « Abricots rouges du Roussillon ».</p>

Prochaines commissions permanentes les :
2 juillet 2014 (nouvelle date)
25 septembre 2014
22 octobre 2014 (veille du Comité national)